



Wallonie



Service public
de Wallonie

DEPARTEMENT de la SANTE et des
INFRASTRUCTURES MEDICO-SOCIALES

Namur, le

Direction des Infrastructures médico-sociales

Circulaire à l'attention de Mesdames
et Messieurs les gestionnaires des
établissements hospitaliers.

Votre correspondant : F. LAMBRECHTS
1^{er} Attaché
Tél. : 081/327.304
Fabrice.LAMBRECHTS@spw.wallonie.be

OBJET : Cadastre des bâtiments hospitaliers et planification des investissements
période 2012 - 2021.

Madame,
Monsieur,

Dans la perspective de l'évaluation des travaux de construction requis pour la mise en conformité des établissements hospitaliers et pour leur adaptation aux besoins de santé publique, votre collaboration est nécessaire en vue d'établir l'état des lieux précis de la situation existante et, au départ de cet état des lieux, de déterminer l'échelonnement des investissements à réaliser.

Ce cadastre vise les bâtiments affectés aux activités hospitalières au 31 décembre 2011.

Il identifiera toutes les activités organisées sous un même numéro d'agrément, la localisation de chacun des services, par site et par niveau, et la superficie affectée à ces services (superficie calculée conformément à l'article 5§3 de l'arrêté ministériel du 11 mai 2007)

Il renseignera également la date de mise en exploitation des différents services hospitaliers, le montant de l'amortissement annuel, ainsi que l'état du service au 31/12/2011 (conforme aux normes d'agrément, non conforme, travaux en cours) et la date probable de fin des travaux pour ceux qui sont en cours.

Il se terminera par une projection des investissements qui, selon vous, pourraient être envisagés sur la période 2012 à 2021, en distinguant les investissements imputables au BMF des investissements hors BMF

Pour ce faire, nous vous demandons de bien vouloir compléter le formulaire « cadastre des bâtiments hospitaliers et planification des investissements » ci-annexé et disponible sur le site <http://socialsante.be>, dans la rubrique « Nouveautés » de la page d'accueil.

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE

DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Avenue Gouverneur Bovesse 100, B-5100 Namur (Jambes) • Fax : +32 (0)81 32 37 80

Tél. : Direction générale - Action sociale et Santé : +32 (0)81 32 72 11 • Pouvoirs locaux : +32 (0)81 32 37 11

Ce formulaire comporte 2 volets.

Un premier volet « cadastre des bâtiments » qui permettra de localiser l'implantation de chacun de vos services ;

Un second volet « programme d'investissements 2012 2021 » dans lequel tous les investissements immobiliers envisagés, seront identifiés et classés dans l'ordre suivant :

- construction d'un nouveau bâtiment;
- travaux d'extension;
- travaux de reconditionnement.

L'estimation du coût de l'investissement comprendra la TVA au taux de 21 % et les frais généraux à hauteur de 15 %.

Le planning envisagé pour la réalisation des phases préalables à l'attribution d'un marché de travaux sera réaliste et les investissements qui pourraient aboutir à l'attribution d'un marché de travaux avant la fin du calendrier de construction actuel (2006-2015), ne peuvent excéder les limites du programme d'investissement approuvé par le Gouvernement wallon en sa séance du 5 juin 2008 et la capacité de prise en charge des amortissements via le budget des moyens financiers.

Lorsqu'il sera complété par vos soins, ce formulaire est à transmettre, par courrier électronique, à l'adresse suivante : Infrastructure.sante@spw.wallonie.be

Le délai de renvoi des formulaires est de trente jours calendrier à dater de la présente.

Dans l'intervalle, l'administration reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Je vous remercie déjà pour votre collaboration et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma meilleure considération.

**La Ministre de la Santé, de l'Action sociale
et de l'Égalité des Chances,**



Eliane TILLIEUX